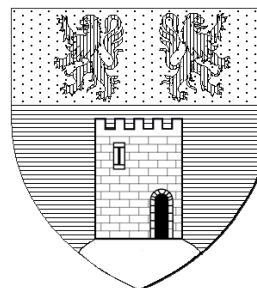


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique et LAMBERT Sylvie, MM DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Mme TREMORI Marie-Line avait donné pouvoir à Mme LAMBERT, M. AMIC Philippe avait donné pouvoir à M. SEGUIN.

Absents : M. COURNEDE Mathieu.

Le Maire ouvre la séance à 21H00 par un témoignage d'amitié à Robert LAUGIER, durement éprouvé par le décès d'Andrée qui a courageusement combattu la maladie.

Il indique que la date de réunion a été avancée pour tenir compte du délai de dépôt des demandes de subvention au Conseil Départemental.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La réunion publique de présentation et d'échange autour du projet de lotissement communal s'est déroulée le lundi 30 juillet 2018. Elle a rassemblé une vingtaine de personnes en présence des architectes. Le projet de demande de permis d'aménager a été expliqué. Le projet de règlement du lotissement a été lu et amendé. Les modifications ont été intégrées dans le projet définitif et transmises à la DDT début août. Des demandes de pièces complémentaires ont été satisfaites depuis. L'instruction de la demande se poursuit. Dès la réception du permis

Établi le : 12/10/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

d'aménager une consultation des entreprises locales de travaux publics sera organisée pour la voirie et les réseaux divers.

La visite de contrôle de la station d'épuration par le SATESE a été reportée.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Des incivilités ont été constatées au cours de l'été sur des véhicules (dans le village et sur le parking du cimetière) ainsi que sur des habitations (maison d'Hubert DURAND ...).

Lors de l'élagage des arbres, des dommages ont été occasionnés à des truffiers aux abords de notre Dame de Calma et sur le Chemin de Riouffret. Des consignes seront données pour l'avenir aux employés de la Communauté de Communes.

Jean-Jacques SEGUIN représentera la Commune à une réunion au SMIGIBA le 19 septembre à Garde-Colombe sur le thème « Les élus se jettent à l'eau ».

Le coffre-fort de l'Agence Postale Communale a finalement été ouvert et la facture d'installation réexpédiée à la Poste.

Le marché a connu une bonne activité au cours de l'été. Agnès CLEMENT a annoncé son départ, compensé par deux arrivées : une coiffeuse et un marchand de volailles, d'œufs et de viande. Les autorisations sont données par le Maire sur présentation d'une demande écrite accompagnée des pièces justificatives en accord avec la Régisseuse et la Commission du marché. Le principe de la liberté du commerce prévaut ainsi que celui de la concertation. Des problèmes de placement ont été résolus. Un projet de règlement du marché est en cours d'élaboration.

Une rencontre a été organisée avec les employés communaux. Les tâches ont été précisées et les règles d'organisation rappelées. Les employés se gèrent pour les tâches quotidiennes et régulières. Les travaux sont décidés en Conseil Municipal et consignés immédiatement sur un cahier de liaison tenu à jour par les employés qui mentionnent les dates d'intervention et les tâches effectuées. Les chantiers sont organisés, approvisionnés et supervisés par Philippe AMIC. Le prochain chantier est programmé les 12, 13 et 14 septembre avec le concours des employés de la Communauté de Communes pour la mise en sécurité de l'ancien réservoir et enlèvement des encombrants.

Des travaux de mise sécurité du réservoir principal seront réalisés pour éviter des chutes.

Le marquage de deux places handicapées a été effectué de manière anticipée : une sur la place de l'Église, l'autre devant la Mairie afin de protéger la borne électrique et rendre plus visible le bistrot. Des échanges ont eu lieu sur les dimensions et la couleur. Contrairement à ce qui peut être constaté ici ou là, la règle est le blanc pour la couleur et la largeur minimale est de 2.50 mètres linéaires augmentée de 0.80m pour le passage.

La fête votive a été marquée par une bonne fréquentation, un programme diversifié et une bonne organisation. La mise en place par la buvette d'un verre consigné est une bonne initiative qui incite au respect de l'environnement. L'accueil lors de la quête a été très bon et les habitants se sont montrés généreux. Au niveau des concours de boules on enregistre une légère baisse du nombre d'équipes. Les jeux d'enfant ont été particulièrement appréciés. Tous les bénévoles sont vivement remerciés pour leur aide. L'éclairage normal des jeux de boules sera rétabli.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le 11 novembre sera organisé, après la commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, un banquet républicain organisé par les quatre communes de Lachau, Ballons, Eygalayes et Vers-sur-Méouge en l'honneur des morts pour la France. Un gros travail de recherche est effectué par le Général Christian MAUDUIT, ancien du Cabinet du Ministre de la Défense, sur les jeunes morts pour la France et sur leurs régiments.

David MARIE, locataire de l'ancienne salle de classe signale un problème sur le poêle à granulés. Une rencontre est prévue sur la suite du bail.

Les compensations de taxes ont été notifiées : Taxe d'Habitation pour 2 138 €, Taxe Foncière Propriété Non Bâtie pour 325 € et Taxe Foncière Propriété Bâtie pour 34 €.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière réunion et rappelle l'ordre du jour.

1-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 JUILLET 2018

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- SERVITUDE DE PASSAGE DANS LA COUR DU CHÂTEAU

Le Maire expose que, suite à la transmission officielle par la Commune à la Copropriété du Château d'une proposition de délimitation du droit de passage dans la Cour du Château et après prolongation du délai de réponse du 30 juin au 31 juillet 2018, le Syndic professionnel de la Copropriété du Château du village a convoqué une Assemblée Générale des Copropriétaires le 30 juillet 2018.

Le Maire donne lecture de la contre-proposition :

Après examen de la délibération n°2018-19 du Conseil Municipal du 11 mai 2018, l'Assemblée des copropriétaires s'est accordée à une très grande majorité sur une contre-proposition libellée comme suit dans le procès-verbal : « *L'Assemblée des Copropriétaires décide de donner un droit d'accès à la Commune consistant à octroyer une servitude de passage sur la parcelle AB 239. Cette servitude véhicule léger dans la cour du château s'effectue uniquement côté nord avec une autorisation de déchargement. Les véhicules pourront faire demi-tour sur l'aire existante. Côté Ouest, la servitude est uniquement pour les piétons. Naturellement aucun stationnement de véhicule permanent ne sera autorisé pour les bénéficiaires de la servitude. Ladite servitude ne s'appliquera que pour les bénéficiaires de la parcelle AB 249.* »

Suite à cette lecture, il est procédé à un tour de table.

Les conseillers s'étant préalablement exprimés, le Maire rappelle que la proposition du Conseil Municipal consistait à permettre l'accès et le passage par les deux entrées de la cour afin d'assurer la circulation entre les deux extrémités du village en cas d'incident sur la partie haute de la Grand Rue. Ce passage libre et sans entrave

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

s'est toujours pratiqué depuis temps immémoriaux jusqu'en 2014. La contre-proposition des copropriétaires se résume à la régularisation de la situation actuelle et ne rétablit pas la situation antérieure à 2014.

Il demande ensuite si un conseiller souhaite qu'il soit procédé au vote à bulletin secret. Aucun conseiller n'en ayant manifesté la demande, la contre-proposition est soumise au vote à main levée.

Par 8 voix contre une la contre-proposition est rejetée. (*délibération n°2018-24*)

Le maire informera officiellement les copropriétaires de la procédure d'expropriation.

3- DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Deux dossiers feront l'objet d'une télé déclaration :

- La rénovation de l'église (1^{ère} tranche) pour 24 500 € HT. (*délibération n°2018-28*)
- Et les aménagements des abords de l'aire de jeux : 19 000 € HT. (*délibération n°2018-25*)

4- AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DEVANT LE CHATEAU

Le Maire rappelle que l'acquisition du terrain a été subventionnée moyennant la réalisation d'un équipement. Le principe a été adopté d'une petite « halle ouverte permettant d'accueillir des manifestations diverses (exposition, repas champêtre, vin d'honneur à l'occasion d'un mariage...).

Un croquis est présenté pour la réalisation d'une halle en bois couverte en tuile à installer au fond du terrain en respectant une distance de 3 mètres par rapport aux propriétés voisines.

Le croquis est validé par 8 voix pour, une contre.

Un devis sera demandé aux établissements GARCIN de Sisteron.

5- DÉSERT MÉDICAL

Le Maire revient sur la question du désert médical.

L'absence de médecin est un problème pour toute la population de la vallée. Depuis près de trois ans cette situation pénalise le développement et la qualité de vie dans nos villages. Des faits récents nous ramènent à cette dure réalité. Le malaise d'un habitant du village a montré que dans certains cas il faut attendre plus de trente minutes l'arrivée des secours : le médecin venant de Montbrun et le fourgon de Laragne.

De même la prise en charge des transports est remboursée sur la base de la distance entre Lachau et Montélimar alors qu'il est plus commode, plus naturel et plus rapide de consulter sur Aix ou Marseille.

Ces éléments factuels favorisent le départ de la population âgée ou fragile et rend plus difficile l'installation de population nouvelle

Face à ce constat, le Conseil envisage plusieurs mesures :

- Signalement au SDIS,

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- Courrier à l'ARS et à la CPAM,
- Mise à disposition du logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste pour des permanences médicales,
- Achat d'un défibrillateur.

Un courrier sera adressé à tous les médecins qui interviennent sur Lachau pour leur proposer la mise à disposition du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste.

Monique AUDIBERT-GIBIER est chargée du dossier de l'achat du défibrillateur.

6- MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION PROJET

Le Maire indique que la quête a été l'occasion de nombreux échanges qui ont montré l'intérêt de tous, habitants permanents, estivants, nouveaux arrivants pour le village et son devenir. Des propositions ont été formulées, des projets existent, des compétences sont proposées, des expériences ont été réussies ailleurs dont on pourrait s'inspirer, des bonnes volontés se manifestent pour apporter leur aide.

Dans le contexte d'un monde rural en déclin négligé des pouvoirs publics qui concentrent tous les moyens sur les métropoles, le Conseil Municipal aurait tort de se priver de cet apport.

C'est la raison pour laquelle, la proposition de création d'une « commission projet » ouverte à toutes et tous est adoptée à l'unanimité.

Il s'agira avant tout d'un lieu d'échange, de réflexion collective et de libre expression, les décisions continuant à être prises par le seul Conseil Municipal élu pour cela.

Une réunion de mise en place sera expérimentée prochainement.

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

La Communauté de Communes prendra en charge les cartes de transport scolaire. Les parents avanceront les 110 € qui leur seront ensuite remboursés sur présentation du justificatif de paiement.

Bruno LAGIER ayant démissionné le Groupement d'Action Locale (GAL) en charge de l'attribution des fonds du programme européen Leader sera présidé par Philippe MAGNUS.

Voirie

Les travaux de mise en sécurité du Chemin des Barjavaux par l'entreprise NICOLAS TP sont en voie de finalisation.

Sur le Chemin de Saint-Marc, les travaux ont été réalisés par Richard MICHELI pour 1 500 €.

Derrière Pouret, il sera mis fin aux nuisances dues aux urines par l'aménagement de trois marches à réaliser avec le recours des employés de la Communauté de Communes.

Écoles

La facturation des frais d'accueil des enfants scolarisés est de 1 734,22 € par an par écolier pour les enfants fréquentant l'École de Barret-sur-Méouge et de 3188,90€ pour l'École de Séderon. Pour 2018/2019, 7 enfants de Lachau sont scolarisés à

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Séderon et 3 sur Barret.

Eau et assainissement

Les branchements de Christine CAPRON ont été réalisés. Au vu du coût supporté par la Commune une réflexion devra être conduite sur la tarification des branchements pour l'avenir.

8- QUESTIONS DIVERSES

Monique AUDIBERT-GIBIER s'occupe de rechercher un panneau de « *Liberté Égalité Fraternité* » à apposer sur la Mairie.

David MARTIN sera contacté pour la date de livraison du bois.

Le portage des repas est facturé 9€/jour aux bénéficiaires du service. La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (Nyons) sera contactée pour préciser les modalités de participation de la Commune à hauteur de 1€ par repas.

Pour protéger le clocher de Calma de l'intrusion des pigeons, il sera demandé à Roland d'installer une protection grillagée.

Le bénitier de Calma a été remis en place grâce aux efforts d'Henri AMIC et d'Alex RIGAT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23H30

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet